## 2019-2022 : création d'un grand service public pour accompagner sans délai les élèves

Les Pial (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) mettent en réseau les écoles et les accompagnants



Votre enfant est accueilli à l'école et accompagné sans délai.

## **OBJECTIFS:**

- ✓ Réactivité plus forte dans la mise en place de l'accompagnement
- ✓ Meilleure réponse aux besoins pédagogiques de chaque élève, en lien avec son handicap
- ✓ Meilleure implication des accompagnants au sein de l'équipe éducative
- ✓ Meilleure coordination professeurs accompagnants intervenants médico-sociaux
- Accompagnement continu sur les temps scolaire et périscolaire
- **⋖** Meilleure continuité primaire-collège-lycée



Améliorer la formation et les conditions de travail des accompagnants



## **RENTRÉE 2017**

46 % d'emplois précaires

2 % d'emplois à temps complet



## **ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

- **⋖** 80 000 emplois pérennes
- **✓** CDD de 3 ans renouvelable 1 fois, puis possibilité de CDI
- **✓** Contrats de travail à temps plein (35 h/sem.)
- Formation initiale de 60 h
- Service de gestion dédié dans chaque département

